



COMMENT PRENDRE AU SÉRIEUX LES QUESTIONS TEMPORELLES AUJOURD'HUI? ENTRE ARTICULATION, CONCILIATION ET ACCELERATION...

Dominique ROYOUX, Tempo territorial/ Université Poitiers

Dominique Royoux nous propose de réfléchir la nouvelle organisation de la société en lien avec la **désynchronisation des temps**.

En effet, jusqu'à présent la société était basée sur des rythmes bien calés, routiniers. Ce qui a permis l'organisation de l'aménagement du territoire, notamment autour du volume des déplacements.

Mais depuis la fin des années 90, nous assistons à l'augmentation des horaires atypiques. L'enquête INED de 2019 a montré que 36% des Français ont des horaires atypiques, c'est-à-dire qu'ils travaillent au moins une fois par semaine le week-end ou après 20h. L'enquête INSEE de 2023 montrera certainement une accélération avec notamment la généralisation du télétravail.

Désynchronisation des temps sociaux

- Sensation d'accélération du temps et impossibilité de jouir des temps sociaux programmés ;
- Difficulté de concilier le temps : étalement résidentiel, phénomène des gilets jaunes ;
- Inégalités d'accès aux services essentiels, flexibilisation du temps de travail ;
- Inadaptations de l'offre de services ;
- Rééquilibrage progressif de la répartition des tâches selon les genres.

Émergence des politiques temporelles

C'est à la faveur des italiennes qui fin des années 90, en pleine crise industrielle, ont développé un mouvement collectif de femmes qui veulent revenir sur le marché du travail pour compenser le manque de ressources, mais pas à n'importe quelles conditions (transports en commun, crèches, ...). Cela a permis de montrer la transversalité des politiques temporelles et a permis de sortir la question des temps de la sphère familiale et individuelle.

Les politiques temporelles ont commencé à se structurer :

- La loi Turco, en 2000 qui prévoit pour toutes les communes italiennes de plus de 20 000 hab. de se doter d'un bureau des temps ;
- Apparition de missions temps dans les collectivités ;
- Mise en place de chronotropes, cartes interactives qui montrent ce qui est ouvert ou fermé selon les heures.

L'organisation, la conciliation et l'articulation des temps sociaux est une fonctionnalité majeure des sociétés contemporaines.

En effet, c'est un marqueur des inégalités d'accès (rural et périurbain car moins de services à disposition), de statut (les femmes salariées et les familles monoparentales particulièrement) ou de moment (les déplacements pendulaires aux heures de pointe).

Cela doit permettre de prendre la mesure des nouvelles fonctionnalités pour une meilleure prise en compte des besoins génériques, spécifiques comme le temps fragmenté court par rapport à des temporalités plus longues, des rythmes rapides et lents qui interpelle la gestion de l'espace.

Le besoin de ralentissement, le droit au temps, la place de la nature sont à appréhender du point de vue temporel.

Pour cela la connaissance des usages au centre des solutions à rechercher.

Les chantiers spatio-temporels à mener

- resynchronisation des horaires des services publics, des transports, du temps de la nuit, de nouvelles modalités de l'offre, de l'organisation du travail ;
- de nouveaux services à concevoir et des services classiques à faire évoluer ;
- de nouveaux services de mobilités à imaginer car les modes de transport classiques ne correspondent pas aux besoins pour gérer les temps différenciés ;
- l'aménagement des espace-temps ;
- la prise en compte de la polycentralité, c'est-à-dire la polyvalence des espaces, la mutualisation et la mutabilité des équipements avec la fin du temps et des usages spatiaux dédiés à une localisation ou équipement unique ;
- la place de la nature en ville ;
- redensification des territoires et des dents creuses des villes moyennes ;
- la conception des politiques publiques locales en lien avec les responsabilités de l'État (aménagement du territoire, temps de travail).

Le débat avec la salle ouvre les questions sur la capacité des collectivités à agir sur les comportements des habitants (exemple du e-commerce et enjeu des plateformes logistiques ou du tourisme de masse versus tourisme vert) et l'importance de la prise en compte de la chronobiologie dans l'adaptation des horaires.

Voir la présentation pour en savoir plus : [lien vers la présentation](#)

ACCÉLÉRER OU RALENTIR : QUEL IMPACT ÉCOLOGIQUE DE NOS RYTHMES DE VIES ?

François LESCAUX, Chargé de mission Bureau des temps - Métropole Européenne de Lille / membre de Tempo Territorial

François Lescaux revient sur l'évolution de nos rythmes de vie et du sentiment d'accélération de la société : nous avons gagné +35 ans d'espérance de vie en un demi-siècle, le temps de travail a été divisé par 2, l'activité professionnelle des femmes a augmenté significativement et les distances parcourues se sont allongées.

Les politiques temporelles permettent aujourd'hui de réduire l'impact des temps contraints, d'améliorer l'articulation des temps de vie. Cela amène à s'intéresser par exemple aux horaires d'ouverture des services et des commerces, réfléchir à l'organisation du travail avec une logique d'usage. Ceci en stimulant l'intelligence collective, en concertant et en expérimentant. Il s'agit de faire autrement et là aussi de travailler en transversalité.

Les politiques temporelles permettent de faire changer beaucoup avec de petites choses.

Face à l'enjeu du changement climatique et de la transition écologique, il y a 2 axes de travail possibles : Adapter et atténuer. L'intervenant nous cite quelques exemples concrets :

- Adaptation :

- Sur le mobilier urbain à Lille : des bancs en plein soleil dans les espaces publics ont pu être adaptés pour être rendus plus confortables et utilisables lors de vagues de chaleur, opération « OVNI : objet ventilé naturellement à faible impact environnemental ».
- Création d'une cartographie des lieux frais en ville.
- Optimisation des horaires d'ouverture des piscines avec l'idée d'un plan d'urgence piscine en cas de canicule : l'idée étant de ne pas forcément chercher à ouvrir plus mais ouvrir mieux, cela à impliquer une concertation entre usagers (ceux qui fréquentent la piscine et aussi ceux qui n'y vont pas), élus et personnel.
- Réflexion sur les ouvertures des écoles : l'intervenant parle d'une approche chronotopique. *L'approche chronotopique vise à connaître les usages temporalisés et genrés des lieux fréquentés par des*

publics. Il s'agit d'observer la vie d'un lieu sur vingt-quatre heures, en distinguant le jour de la nuit, les jours de la semaine et les saisons.

- Atténuation :

Il s'agit par exemple d'agir sur les temps de déplacements : comprendre pourquoi et comment on se déplace pour agir dessus, envisager des solutions de mobilité alternatives à la voiture solo, en proposant des solutions d'organisation (télétravail), des solutions de service sur le lieu de travail ou à proximité pour raisonner ses trajets pendulaires différemment (exemple : le vendredi je prends ma voiture car je récupère mes courses, mais le reste de la semaine je prends les transports en commun ou je télétravaille si c'est possible).

L'intervenant intervient également pour annoncer l'organisation par l'association Tempo Territorial des Temporelles 2022 intitulées « Le temps presse : adaptons nos rythmes ! ». Dans la continuité directe avec la présentation faite ce jour, cette journée de travail aura pour fil rouge « Comment combiner enjeux climatiques et articulation des rythmes collectifs pour un futur désirable ? ». Rendez-vous à Lille le 22 septembre 2022 pour cet événement ouvert à tous.

Voir la présentation pour en savoir plus ([lien vers la présentation](#))

UNE PROMENADE SUR LES SENTIERS DU TEMPS PSYCHOLOGIQUE

Simon GRONDIN, Professeur à l'École de psychologie (Université de Laval, Québec)

L'intervenant nous propose un pas de côté, à travers un premier aperçu des recherches sur le temps psychologique. Pour ce faire, il aborde plusieurs questions-clefs, notamment les perceptions des différents temps par les individus.

Tout d'abord, l'intervenant nous donne un cadrage par une définition de l'horloge interne, qui suit différents rythmes (circadiens, dans l'attente d'un événement, ...). Elle peut être schématisée par le triptyque émetteur-interrupteur-accumulateur. Chacun des trois éléments peut dysfonctionner, ce qui amène un individu à commettre des erreurs au moment d'estimer un laps de temps.

Posant ensuite l'importance de la synchronisation entre les individus pour se coordonner voire même pour partager un bien-être collectif, l'intervenant expose que certaines pathologies (dépression, TDAH) induisent une perception temporelle différentes. Par exemple, des études montrent que les personnes atteintes de TDAH ont une aversion pour les délais (difficulté d'attendre, difficulté à bien lire les conséquences futures), forme de « myopie temporelle ».

Par la suite, l'intervenant évoque plusieurs études internationales montrant un changement de perception temporelle induite par le confinement. Si le temps a semblé s'écouler plus lentement pour les individus étudiés, les raisons diffèrent selon les pays : manque d'interaction sociale au Royaume-Uni ; lié à l'ennui ou tristesse en France. Par ailleurs, la perception de l'orientation temporelle s'est également vue modifiée : moins les personnes étudiées se sentent isolées, plus les événements passés et futurs leur semblent rapprochés.

Enfin, Simon Grondin dépeint et esquisse des éléments de réponse à la question « Pourquoi le temps semble passer plus rapidement à mesure que nous vieillissons ? ». Plusieurs hypothèses sont avancées, tels l'observation d'un nombre plus élevés d'éléments mémorables quand on est jeune, et l'on devient plus routinier en vieillissant ; le « télescopage vers l'avant » où l'on tente de minimiser l'écart avec des événements antérieurs (« ça fait déjà 10 ans, j'ai l'impression que c'était hier ! ») ; ou encore l'hypothèse « du reste de la vie » où le rapprochement de la mort induit une volonté inconsciente de réduire le rythme de vie.

En guise de conclusion, l'intervenant donne les références de 2 ouvrages pour approfondir les éléments présentés.

Voir la présentation pour en savoir plus : [lien vers la présentation](#)

GRONDIN Simon, *Le Temps psychologique en question*. Presses de l'Université de Laval, 2017.

GRONDIN Simon (dir.), *La Psychologie au quotidien*. Presses de l'Université de Laval, 2021.

ATELIER PROSPECTIF « TEMPS DES AGES ET VIEILLISSEMENT »

Experte invitée : Pauline DUBOIS, Présidente de l'Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale, Directrice des Solidarités et de la Santé de l'Agglomération de Pau. [Lien vers présentation](#)

Dans un premier temps, Pauline DUBOIS, interpelle les participants de l'atelier sur la problématique : « Est-ce qu'en matière de vieillissement, raisonner la notion d'âge a du sens ? Pour elle la réponse est « non » et elle explicite la différence qu'elle fait entre l'autonomie VS dépendance.

Dans le domaine des politiques médico-sociales on parle plutôt d'autonomie. Les professionnels utilisent le GIR (groupe iso-ressources) qui correspond au niveau de dépendance de la personne âgée. Il est déterminé en fonction d'une grille d'évaluation. Il existe 6 niveaux (personnes les plus dépendantes GIR 1, personnes les moins dépendantes GIR 6). On évalue donc la dépendance plus que l'autonomie. Curieux non ?

Exemples :

Les besoins d'un retraité de 65 ans actif et en pleine santé et d'un retraité de 65 ans victime des séquelles d'un AVC ne sont pas les mêmes.

Les besoins d'un retraité de 75 ans aidant familial et d'un couple de retraités actifs en bonne santé ne sont pas les mêmes.

Les besoins d'une résidente de 88 ans atteinte d'une démence et d'une retraitée de 88 ans en pleine santé ne sont pas les mêmes.

Elle interroge ensuite les acteurs de l'action publique, le « Qui fait quoi », en posant d'emblée l'énoncé suivant : « La politique autonomie, pendant qu'on s'y colle de façon cloisonnée on passe à côté du reste ! », une manière franche pour souligner la difficulté de l'action publique à traiter la question tant qu'elle restera enfermée dans les silos institutionnels. En effet, le département, chef de file de l'action sociale intervient dans le champ de la politique autonomie. Il définit un schéma départemental de l'autonomie. Le département peut s'appuyer sur les communes via leurs CCAS ou les intercommunalités via leurs CIAS qui portent des établissements médico-sociaux. Certains EPCI ont pris la compétence autonomie ou au moins transféré quelques dispositifs gérontologiques dont le périmètre d'intervention colle aux contours géographiques du territoire. Et pour cela, pas besoin de passer nécessairement par un CIAS de multiples gouvernances existent. Existence d'une volonté politique dans ce domaine. La vérité c'est que les gens normaux ne comprennent rien aux empilements de dispositifs qui saucissonnent les gens...

Enfin, Pauline DUBOIS esquisse sa vision pour l'avenir. Les professionnels des politiques sociales et de l'aménagement ne se parlent pas assez. Pourtant, l'adaptation de la société au vieillissement est un vrai enjeu. (Ex : PRU Pau, Guide des Usages, Label HQV). Habitat et aménagement, ne sommes-nous pas là dans un domaine qui concerne les EPCI ? Les EHPAD accueillent de plus en plus de personnes âgées très dépendantes (GIR 1 / 2) et par glissement se retrouvent en situation de suppléer le soin palliatif. Mais alors, où sont les autres personnes âgées ? Comment connaître et encadrer l'offre habitationnelle destinées aux personnes âgées sur son territoire. Comment permettre à la personne âgée de rester le plus longtemps possible au domicile sans la maintenir à domicile ?

Elle propose d'explorer les pistes suivantes :

- Accompagner sur le lieu de vie ;
- Connaître la notion des 300m autour du logement et aménager en conséquence ;
- Mettre la prévention au cœur de tout : lutter contre la sédentarité et proposer une approche en santé publique ;
- Porter une politique ambitieuse en matière de lutte contre l'isolement et la solitude de nos aînés ;
- Communiquer dans une démarche facile à lire et à comprendre.

A partir de ces éclairages et interrogations, les participants de l'atelier ont travaillé sur les enjeux suivants qui pourraient faire l'objet d'une démarche prospective approfondie :

- La question de l'accompagnement :
 - o Comment repérer les signalements en amont ?
 - o Comment passer à un réseau d'accompagnement à la bonne échelle territoriale ?
 - o Comment aider les aidants à souffler ?
 - o Comment mieux accompagner les professionnels : valorisation, reconnaissance, formation...
- La question d'une vie sociale de qualité :
 - o Comment permettre aux personnes de construire une vie sociale sur le temps long ?
 - o Comment bien vieillir sur son territoire ?
 - o Comment traiter le sujet de l'autonomie avec la population ?
- La question du portage politique de l'action publique :
 - o Comment rassembler l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet de territoire dédié à la question du vieillissement ?
 - o Quelles ressources affecter ?
 - o Quelles modalités de coordination territoriale ?

Les participants ont ensuite traité trois enjeux en proposant des actions précises déclinées dans le tableau ci-après :

Enjeu	Action identifiée	Pour qui?/ public?	Avec qui/ partenaires?	Financement/ outils de diagnostic	Avantages	Inconvénients	Degré de faisabilité
Mise en cohérence/lisibilité globale des schémas (Contrat local de santé, analyse des besoins sociaux, ...)	Assises de l'autonomie	Elus, population, acteurs > pour se connaître et se faire connaître	Département, acteurs publics et privés, société civile	1 chargé de mission pour la préparation, l'animation, la synthèse, ...	Lisibilité, mise en commun, anticipation, amorçage d'une dynamique	Risque de déception face à l'annonce de grandes ambitions non suivies de faits, démobilisation,...	Vigilance à la diplomatie avec le Département
Valorisation des compétences et métiers du secteur	Structuration de la filière d'aide à domicile : formation, valorisation des métiers, ...	CIAS, Association extérieure, service RH	Région, pôle emploi, mission locales, écoles, Département « Plan grand âge »	Financement CARSAT, structures de financement de la formation (OPCA)	Augmentation du nombre de professionnels		
Qualité des vie des habitants	Guide de préconisation pour l'adaptation de l'habitat / Référentiel intégré au PLH	Promoteurs, service aménagement, habitat, PLH, communes	ANRU, Bailleurs sociaux, agences d'urbanisme, services urbanisme	financement ANCT	Harmonisation, réponse à des besoins, nouvelle offre d'habitat		Temps ; portage politique et technique

ATELIER PROSPECTIF TEMPS ET TRAVAIL

Expert invité : François LESCAUX, chargé de mission bureau des temps, Métropole Européenne de Lille

L'atelier sur le temps et le travail fait partie, avec les temps de la nuit et le temps et les âges, des 3 éclairages proposés pour approfondir en petits groupes le sujet de la conciliation des temps. L'objectif était de repérer les transitions majeures à l'œuvre sur nos territoires et d'identifier des actions que les intercommunalités pourraient mener pour les anticiper.

Le travail d'intelligence collective a permis de faire ressortir **10 transitions majeures** sur cette thématique. Il a été globalement estimé par les participants que le degré de maturité face à ces enjeux impactants était assez faible. **Le télétravail** est une tendance lourde qui est aujourd'hui ancrée dans les pratiques. Sur la mobilité, **les temps de déplacement** et **le transport décarboné** hors zone de transports en commun sont deux aspects primordiaux à prendre en compte. De même, au sein d'un territoire, **la désynchronisation selon les métiers** implique des actions différenciées et adaptées. Tendance lourde omniprésente, la transition numérique se traduit dans cette thématique par l'enjeu d'anticiper **le numérique dans les métiers**. En lien, les intercommunalités doivent tenir compte **des trajectoires professionnelles adaptées**, avec notamment la pénibilité de certaines professions. **La conciliation entre les temps privés et les temps professionnels** d'une part et **la diversification des lieux de travail** d'autre part sont des transitions émergentes qui ont de plus en plus d'impacts sur nos territoires. **Les différents rapports au travail selon les générations** apparaissent également comme un signal faible à surveiller dans les années à venir. Enfin, **l'adaptation des horaires de travail** des différents usagers d'un territoire, du fait par exemple du numérique ou du changement climatique, semble être une tendance qui va continuer à se renforcer.



La séquence conclusive de cet atelier a conduit le groupe de participants à structurer **10 pistes d'actions qui pourraient être mise en œuvre par les intercommunalités** pour anticiper et accompagner ces transitions. Avant tout, **un diagnostic de ces transformations**, basé sur un travail d'observation, serait un préalable pour mesurer et objectiver celles-ci sur un territoire donné. Pour être efficace, il devra être quantitatif mais aussi qualitatif. **Un parangonnage et des échanges entre pairs** permettrait d'enrichir cet état des lieux. A partir de cette base, des actions de formation et de sensibilisation pourraient être proposées aux différents acteurs territoriaux publics ou privés. Sur la question spécifique des déplacements, **une généralisation et un partage des plans de mobilité** des entreprises et des administrations permettraient la transversalité nécessaire aux développements des actions territoriales. **Le maillage territorial en tiers-lieux** semble également être un outil qui fait ses preuves pour accompagner les transitions sur les temps. **L'adaptation des documents cadres professionnels**, tels que les règlements intérieurs ou les chartes, aux tendances comme la conciliation des temps professionnels et personnels pourrait être généralisée. De même, **la GPEC** (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) se doit d'intégrer les transitions majeures sur les métiers de demain et les trajectoires professionnelles. D'un point de vue général, de grandes orientations de principe ont été dessinées. Elles incluent d'abord **la proximité des services**, souvent couplée avec la polyfonctionnalité des lieux et, de plus en plus, la démarche d'aller vers l'habitant. Elles adoptent aussi **la nécessaire participation citoyenne** dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Elle est en lien étroit avec la place donnée à l'usager et à la méthodologie de coproduction et de design des services publics ou privés. Enfin, il semblerait bénéfique de structurer les politiques temporelles, le bureau des temps étant un exemple d'approche organisée et systémique de ces enjeux sur un territoire.

ATELIER TEMPS ET LA NUIT

Experte invitée : Emeline MEIMOUN, Cheffe de projets Ville la nuit- Laïcité, Nantes Métropole.

La nuit a longtemps été un impensé des politiques publiques, cantonnée à la tranquillité. Il est possible de considérer que les conflits d'usages peuvent être exacerbés la nuit entre fête et tranquillité, entre activités et préservation de la nature en ville, entre lumière/sécurité et obscurité/économies d'énergie ... La nécessité d'une approche globale recherchant une cohabitation équilibrée et harmonieuse entre les différents usages de la nuit s'impose désormais.

Elle doit réunir ses différents acteurs au-delà des institutionnels : habitants (conseils de quartiers), commerçants, acteurs culturels, travailleurs en horaires décalés et travailleurs de la nuit. Elle doit également appréhender les publics vulnérables et les associations qui les accompagnent. Les Conseils de la nuit ont vocation à réunir ces différents publics ; ils permettent une expertise d'usage opérationnelle.

Les lieux pour lesquels les enjeux sont les plus forts sont les centralités, qu'elles soient organisées, culturelles, festives, économiques ou informelles issues des usages de la ville : droit au silence, et droit à la fête.

La définition de la nuit peut être définie par des horaires fixes : de 22h à 8h selon l'Insee. Elle peut également être soumise à la saisonnalité et à la disparition de la lumière naturelle.

De par l'implication de nombreux acteurs et des enjeux correspondants, l'approche de la nuit doit être pensée en transversalité. La participation afin de favoriser l'implication des acteurs et la co-construction sont nécessaires. Les expérimentations, permises par le principe du droit à l'erreur, peuvent être issues de dispositifs comme des appels à projets ouverts aux acteurs (exemple de Nantes).

La nuit est rarement dotée d'un budget propre ou conséquent au-delà de l'animation de la gouvernance et du Conseil de la nuit. Elle doit s'appuyer sur l'ensemble des directions opérationnelles (culture, transports, solidarités...) pour promouvoir ses actions. Afin de favoriser cette transversalité au sein de la collectivité, des appels à projets internes peuvent contribuer à ces expérimentations.

Les objectifs d'une approche de la nuit sont multiples :

- Ne pas réduire la question à un conflit entre riverain en recherche de tranquillité et à la pratique festive de la ville ;
- Prendre en compte des usages spécifiques liés à la nuit par un service public adapté ;
- Prendre en compte une approche genrée de la vie nocturne à travers l'égalité femmes/hommes ;
- Au-delà de l'occupation humaine de la ville la nuit, la nature en ville et la préservation de la biodiversité doit également être prise en compte.

La nuit est un vecteur de développement culturel (nuit des musées) et touristiques (visites nocturnes à La Rochelle).

Conciliation entre enjeux environnementaux, sécurité et économies d'énergie sur les dispositifs d'éclairage public.

Les évolutions technologiques en matière de sécurité (vidéosurveillance...) interrogent sur le respect de la vie privée et le droit à l'anonymat.

Les épisodes de fortes chaleurs enregistrés cet été 2022 voire des canicules, conduisent à élargir les enjeux des îlots de fraîcheur en ville à leur fréquentation nocturne, à l'équilibre entre la préservation de la biodiversité (animaux nocturnes) et l'ouverture de parcs et jardins sur des plages horaires plus étendues.

Les mobilités la nuit et la sécurité.

Les politiques publiques sur la nuit sont encore peu développées malgré un impact fort sur les transformations. Elles interpellent notamment les domaines suivants :

- Biodiversité ;
- Adaptation au changement climatique ;

- Mobilités (arrêt à la demande, repenser les itinéraires) ;
- Égalités Femmes/Hommes ;
- Sécurité publique ;
- Utilisation plus optimale des équipements publics (gymnases...).

Dans une moindre mesure et sans doute car il s'agit là du champ déjà le plus développé, les développements économiques, touristiques et culturels.

L'apport de la prospective à cette dimension temporelle des politiques publiques est de plusieurs ordres : co-construction de plans d'action, expérimentations... Permettre également de mesurer dans l'ensemble des politiques publiques, l'impact sur la nuit et pas uniquement sur la vie nocturne.

Plusieurs pistes d'actions sont évoquées :

- Évolutions technologiques de l'éclairage : allumage à la demande, puissance, modèles de candélabres... Appliquer la réglementation en matière d'éclairage privés (enseignes commerciales, bureaux...)
- Lutte contre l'artificialisation des sols et contribution des espaces de fraîcheurs nocturnes ;
- Ouvrir les parcs et jardins la nuit ;
- Favoriser l'intégration/dissémination/acclimatation de la dimension nocturne dans les différentes politiques publiques par l'organisation d'appels à projets internes sur le budget "nuit" sous forme d'incitation à penser "la nuit". Cela peut s'appuyer sur un réseau de référents dans les directions les plus concernées.